

SPW Finances - Direction du Comité d'Acquisition
du Brabant wallon
Frédérique LOMBET
Avenue Einstein 12
1300 Wavre

Contact Center
Rue Phocas Lejeune 23
5032 Les Isnes (Gembloux) - Belgique
T +32 81 23 77 00
www.elia.be

Mailbox: contactcentersud@elia.be

Vos références: Estimation parcelle sise à Rue des Frères Vanbellinghen - Tubize - Ligne haute tension
Nos références: 351316

Les Isnes (Gembloux), 01/10/2024

Exécution de travaux à proximité de nos installations
Demande d'informations - Restrictions de constructibilité

Lieu des travaux: Rue de la Moisson à Tubize (parcelle n°349M7)

Installations ELIA:

Installations aériennes

IS264	Courcelles/Bruegel/(Mekingen)/"Mercato r" 380kV	Circuit(s) 380.33 - 380.34	Pylone(s) 114-115
-------	--	----------------------------------	----------------------

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous informons que des distances de sécurité horizontales et verticales légales s'appliquent à toutes les activités à proximité des lignes électriques aériennes.

- Dans une zone de 0 à 50 mètres de part et d'autre de ces lignes à haute tension, Elia fournit toujours un avis détaillé avec les restrictions de hauteur à respecter.
- Dans la zone de 50 à 100 mètres de part et d'autre de ces lignes électriques, il n'y a pas de restrictions de hauteur spécifiques sauf si vous travaillez avec des grues de chantier, des pompes à béton, des plates-formes aériennes ou d'autres moyens d'élévation dont certaines parties (par exemple la flèche de la grue) pourraient se retrouver dans la zone comprise entre 0 et 50 mètres.

Après avoir localisé votre activité, nous avons déterminé qu'elle est prévue dans la zone de 0 à 50 mètres par rapport à la ligne à haute tension.

Afin de garantir la sécurité des personnes, la continuité de l'alimentation électrique et la protection de toutes les installations concernées, un certain nombre de dispositions légales doivent être respectées à proximité immédiate des conducteurs haute tension.

Les distances de sécurité s'appliquent aux constructions fixes et lors de la réalisation de travaux à proximité de lignes électriques aériennes, comme stipulé dans le Livre 3 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique Partie 2, Chapitre 2.11, sous-section 2.11.1, Partie 7, Chapitre 7.1 sous-section 7.1.3.6, Partie 9, Chapitre 9.3, sous-sections 9.3.1. - 9.3.2.1. - 9.3.2.2. - 9.3.2.3. - 9.3.3.1. - 9.3.3.2. - 9.3.4.1. - 9.3.4.2. - 9.3.4.3. - 9.3.4.4. - 9.3.5.1. - 9.3.5.2. - 9.3.5.3. - 9.3.5.4. - 9.3.5.5. - 9.3.5.6. et 9.3.6.1.

Elia Asset SA

Siège social: Boulevard de l'Empereur 20 | 1000 Bruxelles | Belgique
TVA BE0475 028 202 | RPM Bruxelles | IBAN BE05 2100 7002 6675 | BIC/SWIFT GEBABEBB

Nous vous transmettons en annexe une copie du plan de profil en long n°ELI-3930819-000 établi par Elia Engineering SA en date du 27/09/2024 sur lequel figure la limite réglementaire pour construction/manutention à ne pas dépasser.

Nous attirons votre attention sur l'échelle du plan. En effet, ce dernier a été réalisé avec des échelles anamorphiques, en l'occurrence, 1/1000 pour l'échelle de longueur et 1/200 pour l'échelle de hauteur.

Comme il est d'usage, les renseignements que nous vous transmettons sont directionnels et non absous, le niveau du terrain naturel ayant pu être modifié pour des causes diverses depuis l'établissement du plan.

La hauteur de travail maximale de sécurité est de 14,08 mètres par rapport au niveau de référence DNG 69.23.

La hauteur de travail de sécurité maximale mentionnée ci-dessus ne doit pas être dépassée dans une bande de 20,90 mètres des deux côtés du conducteur extérieur de la ligne à haute tension.

Si une grue de chantier (y compris la flèche), une pompe à béton, une plate-forme élévatrice ou tout autre équipement de levage est utilisé pendant les travaux, ceux-ci doivent être installés et utilisés de manière à ce que les zones de sécurité soient respectées à tout moment.

Les distances de sécurité à respecter dépendent de la tension de la ligne aérienne. Cette tension est exprimée en kV (1 kV = 1 000 volts). Sous la rubrique «Ligne haute tension» ci-dessus, vous trouverez la tension des conducteurs à prendre en compte lors de la détermination des distances de sécurité.

Par conséquent, nous vous demandons de prendre connaissance des prescriptions de sécurité que nous communiquons en pièce jointe dans une représentation concise.

En cas de construction, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les plans du projet afin que nous puissions vérifier sa compatibilité avec nos installations haute tension.

Le maître d'oeuvre est tenu de communiquer ces directives à toute personne qui effectue des travaux sur sa mission (directe ou indirecte).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet et vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Danny Vanderhaeghen
Manager Contact Center

- Annexes 1. Prescriptions de sécurité
 2. Overview plan
 3. Profil en long avec mesures – ELI-3930819-000

Annexe

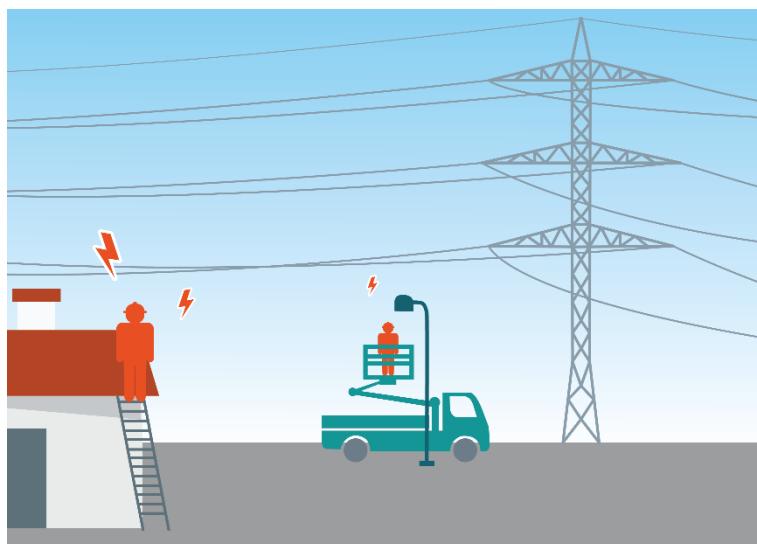
EXECUTION DE TRAVAUX A PROXIMITE DES LIGNES AERIENNES A HAUTE TENSION

CONSIGNES DE SECURITE

Ces directives de sécurité doivent être communiquées à tous les corps de métiers, entrepreneurs ou sous-traitants qui exécuteront des travaux sur le chantier. Par exemple aux opérateurs de grues, charpentiers, couvreurs, installateurs d'antennes, ...

Travaux à proximité des conducteurs

1. Toute personne qui s'approche à une distance inférieure à la distance réglementaire de sécurité des conducteurs d'une ligne à haute tension s'expose à un danger mortel. Le même danger existe aussi pour les personnes qui manipulent ou manœuvrent tout engin ou matériel à proximité des conducteurs.

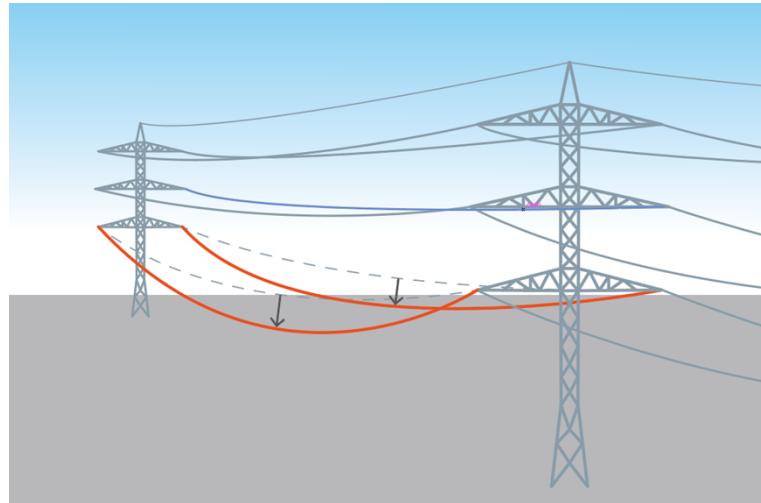


2. L'article du livre 3 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique Partie 7, Chapitre 7.1 sous-section 7.1.3.6 prescrit des distances de sécurité à respecter vis-à-vis de la position la plus défavorable des conducteurs à haute tension :

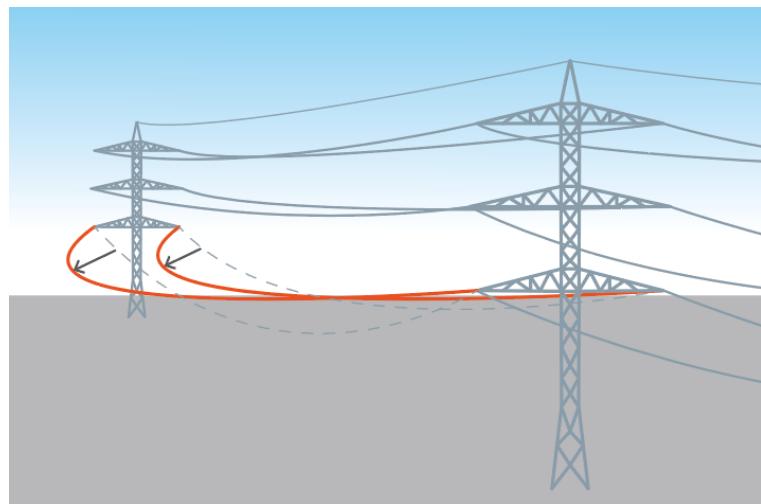
Tension de la ligne (kV)	Distance de sécurité (mètres)
30 - 36	3,0
70	3,7
110	4,1
150	4,5
220	5,2
380	6,8

3. La position des conducteurs peut varier subitement sous l'effet de différents facteurs tels que la température extérieure, le vent, la charge électrique, le givre, si bien qu'il est très difficile pour une personne inexpérimentée de déterminer la position la plus défavorable des conducteurs.

Le conducteur **s'affaisse** d'autant plus que la température du câble augmente. La température du câble augmente lorsque la ligne est plus chargée, que la température ambiante augmente, que l'intensité solaire augmente et que le vent diminue (moins de refroidissement du conducteur).



En cas de vent fort, la température du conducteur chute rapidement et le conducteur peut **se balancer**.



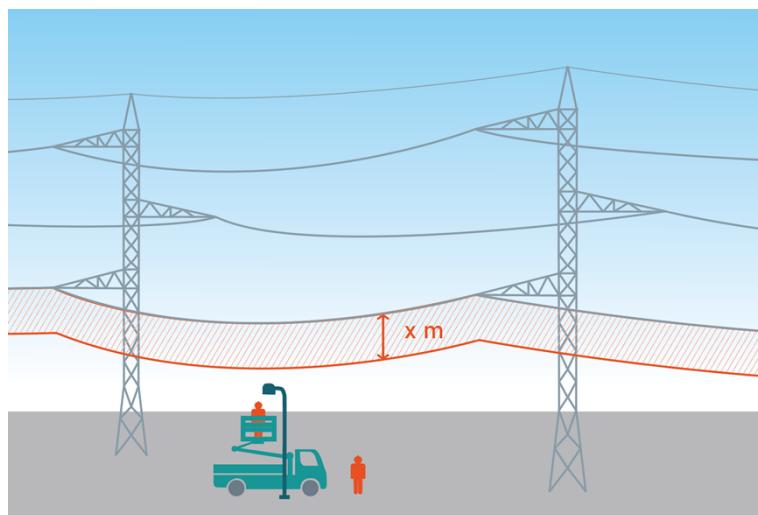
En cas de doute, il y a lieu de stopper immédiatement les travaux et de contacter le Contact Center d'Elia qui prendra les dispositions nécessaires.

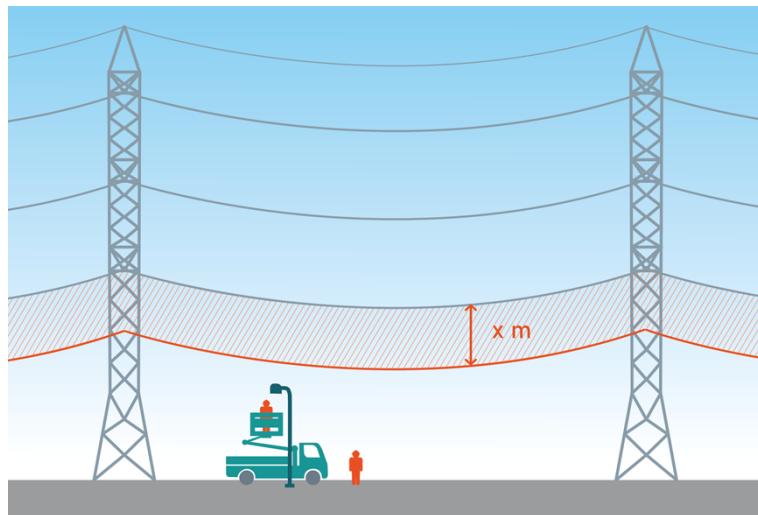
4. Les distances de sécurité reprises au point 2 doivent être strictement respectées. Aucune personne, aucun engin, ni aucun objet ne peut s'approcher en aucune circonstance des conducteurs des lignes aériennes à une distance inférieure aux valeurs mentionnées ci-avant.

Un arc mortel peut se produire par simple rapprochement avec une pièce sous tension. Le contact n'est pas nécessaire. L'interposition d'une planche ou d'un matériau isolant, ne constitue en aucune façon une protection suffisante.

Une attention particulière du responsable de chantier est notamment requise lors de l'utilisation ou du déplacement de grues, poutres, fers à béton, ..., ainsi qu'en cas de projections, par exemple d'eau, de poussières ou de limailles en direction des éléments sous tension.

Voir le [point 2](#) pour la distance de sécurité
à respecter (x m).





5. Les pièces métalliques de grande taille à proximité des lignes à haute tension sont soumises au **phénomène d'induction**. Il y a donc lieu d'envisager la **mise à la terre** d'équipements tels que notamment les échafaudages, les élévateurs à nacelle, les grues, ...

Travaux avec grue

En cas de visibilité réduite (conditions atmosphériques, avant le lever du soleil,), nous demandons pour des raisons de sécurité de ne pas commencer les travaux avec grue et d'attendre que nos installations (lignes de haute tension et/ou pylônes) soient suffisamment visibles.

En aucune manière, aucun élément d'une grue ne peut en aucun cas et à aucun moment surplomber nos installations aériennes.

Avant toute implantation et utilisation de grues tour, une demande d'analyse de compatibilité avec nos installations doit être introduite au contact center d'Elia.

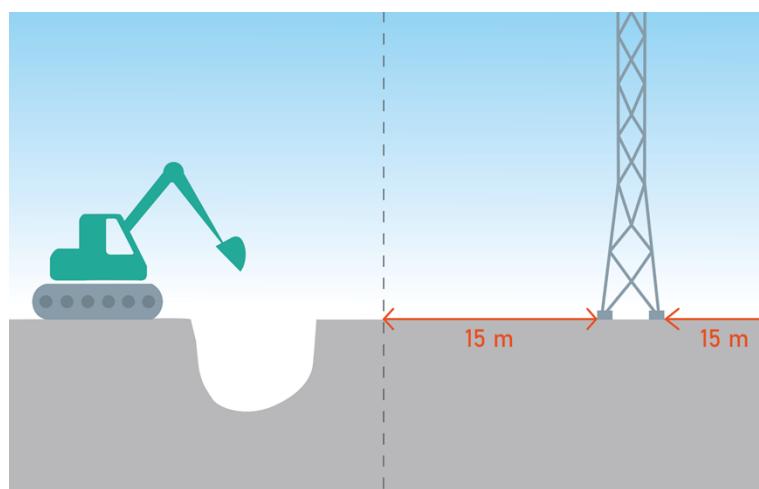
Travaux à proximité des pylônes

1. Les pylônes doivent rester **accessibles en permanence**. Aucune entrave (matériaux, excavations, plantations, ...) ne pourra limiter l'accès aux abords immédiats de la base des pylônes.

Cet accès devra avoir une largeur minimale de 3 mètres et être le plus court et le plus direct en partant de la voie publique et devra permettre d'y mener à l'aide de véhicules, le matériel indispensable à l'établissement, la surveillance, l'entretien et la réfection des lignes.

2. En aucun cas, **la stabilité** des pylônes ne peut être compromise.

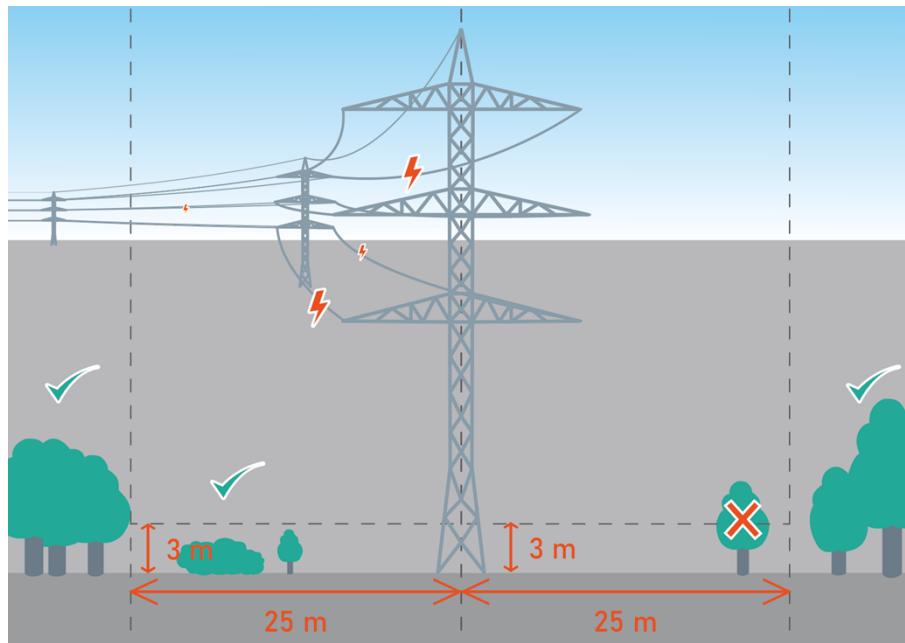
- Si des travaux doivent être effectués à moins de 15 mètres des massifs en béton des fondations des pylônes, il y a lieu de communiquer un aperçu détaillé des interventions au Contact Center d'Elia pour accord. Ceci s'applique également aux :
 - o Excavations
 - o Remblayages
 - o Travaux de pompage / de drainage / rabattement de nappe
 - o Forages dirigés / Pressages
 - o ...
 pour lesquels des mesures spécifiques peuvent être nécessaires.
- Si une circulation d'engins de chantier est envisagée à moins de 15 mètres des pylônes, le détail de celle-ci (type d'engin, fréquence, ...) et des mesures de protection devront également être communiqués au Contact Center d'Elia pour accord.



Plantations à proximité des lignes aériennes à haute tension

Aucune plantation d'arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 3 mètres n'est admise dans une zone de 25 mètres de part et d'autre de l'axe des lignes à haute tension; ceci afin d'éviter des travaux d'élagages ultérieurs.

Des dérogations à cette règle peuvent être accordées par Elia, mais uniquement après vérification par le Contact Center de la compatibilité des plantations envisagées avec les installations d'Elia. La demande de dérogation doit être soumise au Contact Center d'Elia et doit mentionner l'emplacement, l'essence et la hauteur maximale des arbres qui seront plantés.



Coordonnées

Les demandes d'informations complémentaires et plans de projets doivent être transmis à:

Elia Asset – Contact Center Sud
 Rue Phocas Lejeune 23
 5032 Les Isnes (Gembloux)

Tél: 081/23.77.00
 Fax: 081/23.70.06
 Mail: contactcentersud@elia.be

Afin de garantir un traitement rapide des demandes, veuillez communiquer les données nécessaires: références des courriers Elia, numéros des lignes aériennes ou des pylônes concernés, commune et rue, ...

Responsabilité

La société Elia Asset SA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages résultant d'un contact direct ou indirect avec une ligne à haute tension et qui seraient causés à des personnes, machines ou engins de chantiers suite à des interventions de tiers. De même, les dommages causés aux terrains, bâtiments et machines ne peuvent être imputés à Elia Asset SA. s'ils résultent de la rupture d'un conducteur consécutive à des dégradations causées par des tiers.

La législation stipule en outre que le Maître de l'ouvrage peut être rendu responsable de tous les dégâts éventuels, y compris ceux occasionnés à la ligne haute tension. Celui-ci s'expose en

Elia Asset SA

Siège social: Boulevard de l'Empereur 20 | 1000 Bruxelles | Belgique
 TVA BE0475 028 202 | RPM Bruxelles | IBAN BE05 2100 7002 6675 | BIC/SWIFT GEBABEBB

outre à des poursuites judiciaires.

Legend

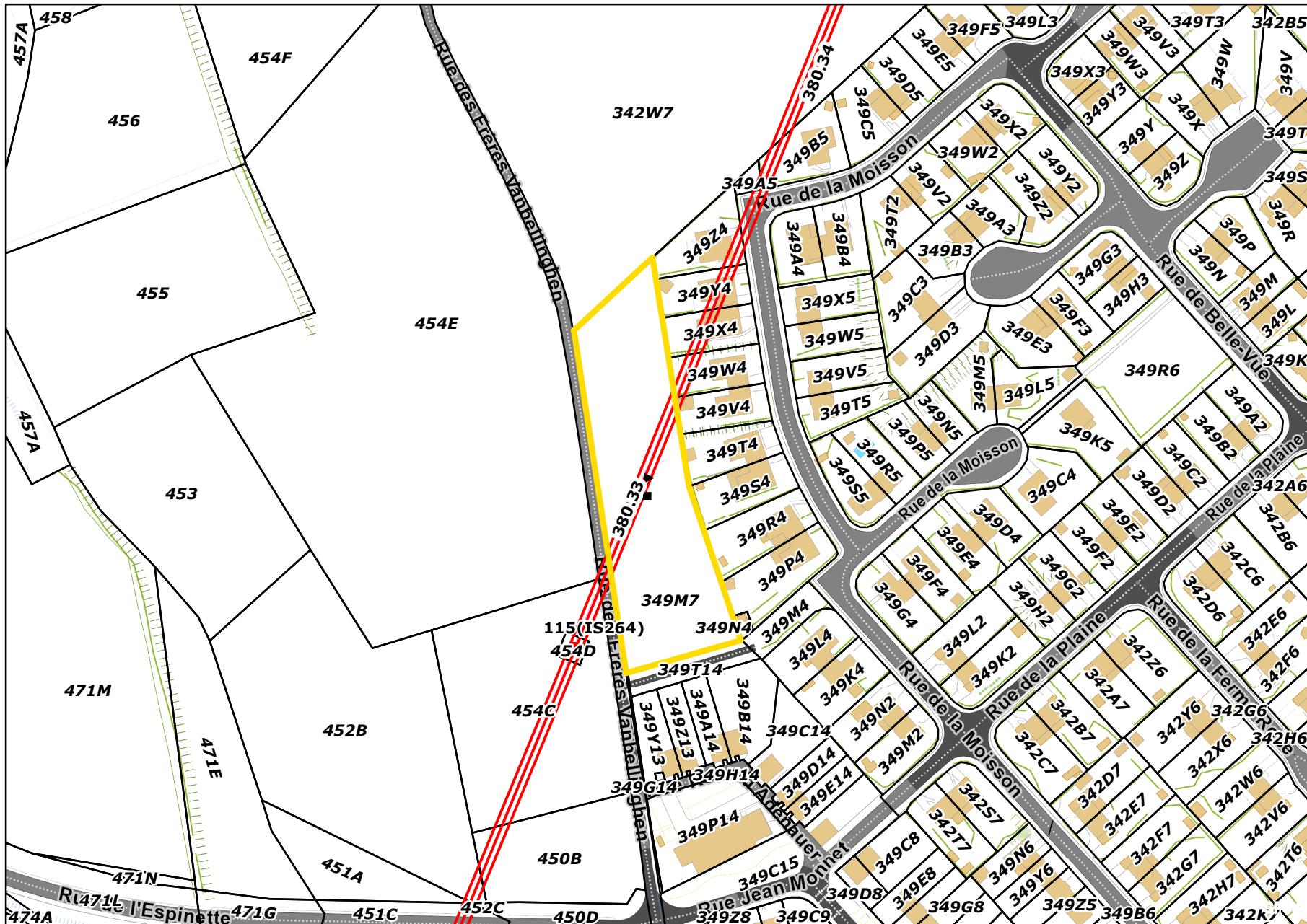
- Voltage**
 - 400 kV
 - 380 kV
 - 220 kV
 - 150 kV
 - 110 kV
 - 70 kV
 - 30-36 kV
 - < 26 kV
 - Spare

- Type**
 - Telecom/copper
 - Telecom/fiber
 - Project

- Cable/line**
 - Line
 - Line - Future
 - Cable
 - Cable - Future

- Site/Tower**
 - Site
 - Tower

- Work zone**
 - Work zone
 - Work zone center



Elia overview map



0 40 80 120 160 Meters

Elia CC Request ID:

351316

KLIM-CICC Request ID:

2f72109c-8fe7-4844-8499-d82d60b1a362

Work Location:

//, 1480 tubize

X,Y L72 (1480): 136992, 153923

Date Time Interrogation:

16/09/2024 11:27

Contact Center:

Elia Contact Center South

Rue Phocas Lejeune 23, 5032 Les Isnes (Gembloux)

+32 81 23 77 00 - contactcentersud@ELIA.BE